

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 4^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 13 Avril 1966.

SOMMAIRE

1. — Politique générale. — Déclaration du Gouvernement (p. 619).
M. Pompidou, Premier ministre.
Suspension et reprise de la séance.
Débat sur la déclaration du Gouvernement : MM. Billoux, Neuwirth, Abelin.
Renvoi de la suite du débat.
2. — Ordre du jour (p. 630).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.)

* (2 f.)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, rarement débat de politique générale s'est ouvert, me semble-t-il, dans des conditions aussi claires (Rires et interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste) et par conséquent aussi satisfaisantes, je ne dis pas pour le Gouvernement, ni pour la majorité, ni pour les oppositions, mais pour le fonctionnement du régime. (Rires et interruptions sur les mêmes bancs.)

A la suite du remaniement ministériel, le Gouvernement aurait pu prendre l'initiative de convoquer le Parlement en session extraordinaire. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) S'il ne l'a pas fait, ce n'est point, à coup sûr, qu'il eût à en redouter les résultats. C'est à la fois parce que les changements intervenus n'apparaissent comme relativement secondaires... (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique, des groupes socialiste et communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Giscard ! Giscard !

M. le Premier ministre. ... par rapport au renouvellement par le peuple du mandat du Président de la République (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) et à la désignation par ce dernier du même Premier ministre (Rires sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique, applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) et parce qu'il paraissait important de rappeler que la Constitution de 1958 a expressément supprimé le débat d'investiture.

Les chefs des groupes d'opposition l'ont d'ailleurs compris puisque, après avoir paru réclamer la convocation du Parlement, ils n'ont pas provoqué les signatures indispensables pour mettre

éventuellement en jeu la procédure de l'article 29 de la Constitution. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

M. Raoul Bayou. Quelle effronterie !

M. Félix Kir. C'est une erreur de ne pas l'avoir fait. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le Premier ministre. Il y a des erreurs qui durent très longtemps, monsieur le chanoine. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Mais le fait que le Gouvernement procède du Chef de l'Etat n'enlève rien au pouvoir que détient l'Assemblée nationale de le contrôler, ni à l'obligation faite au Gouvernement d'informer pleinement le Parlement de la politique qu'il se propose de poursuivre. C'est dans cet esprit que nous avons pris l'initiative d'une déclaration gouvernementale suivie d'un débat. Et je me félicite que certains groupes d'opposition aient annoncé leur désir de déposer une motion de censure puisque cela donnera à ce débat sa pleine signification constitutionnelle. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

La lettre et l'esprit de la Constitution de 1958 veulent en effet que le Gouvernement soit entièrement libre de demander ou non un vote de confiance et qu'il appartienne de préférence à l'Assemblée de mettre en jeu la responsabilité ministérielle par la procédure la plus normale et la mieux adaptée, je veux dire la motion de censure.

Si je tiens à mettre ainsi l'accent sur les procédures, ce n'est point par intérêt gouvernemental immédiat, c'est parce qu'il me paraît important, alors que nous ne faisons qu'aborder le second septennat de la V^e République, de créer des précédents ; on en connaît l'importance en matière institutionnelle, même en pays de droit écrit et il n'est pas inutile à la stabilité des pouvoirs publics elle-même de fixer clairement et en connaissance de cause des règles pour l'avenir.

M. Michel de Grailly. Très bien !

M. le Premier ministre. A cet égard, l'élection présidentielle du mois de décembre dernier a porté témoignage. Pendant les sept années du premier mandat du général de Gaulle, beaucoup ont cherché à faire croire que le rôle déterminant joué par le chef de l'Etat tenait à sa seule personnalité et ne correspondait ni à l'esprit de la Constitution ni à une volonté populaire durable.

Certes, le référendum par lequel le pays avait décidé l'élection du Président de la République au suffrage universel avait répondu à ces critiques. Mais l'élection de décembre 1965, par la diversité des candidatures, l'ampleur de la campagne et l'intérêt sans précédent manifesté par le corps électoral, par ses résultats mêmes enfin, a démontré que si tous les Français ne votaient pas forcément pour le général de Gaulle, tous attachaient la plus grande importance aussi bien à leur droit de choisir directement le président de la République qu'à la personnalité et à la politique de celui à qui ils entendaient confier la plus haute charge de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ainsi, mesdames et messieurs, a été tranché de façon définitive le débat de savoir s'il est légitime ou non que le chef suprême de l'exécutif, l'inspirateur des grandes lignes de la politique française, l'arbitre des décisions gouvernementales soit le Président de la République. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Et ce ne fut pas pour moi, croyez-le, un mince sujet de satisfaction, que de constater qu'un candidat qui révélait aux électeurs avec le plus de précisions et d'autorité dans le ton, ce que serait sa politique s'il entrait à l'Élysée (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) était celui-là même — il siège sur vos bancs — qui m'avait un jour interpellé avec le plus de vigueur pour reprocher au Premier ministre de se conformer aux directives de l'Élysée. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Ne pouvant supposer que les vues de M. Mitterrand sur les pouvoirs respectifs de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et du Président de la République dépendent de la place qu'il occupe lui-même dans cet ensemble (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), ne pouvant imaginer non plus qu'il ait spontanément déposé le vieil homme, j'en conclus qu'il a compris que le peuple français a fait son choix et qu'il en a, pour lui-même, tiré les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Félix Kir. Parlez-nous du Sénat !

M. le Premier ministre. Ainsi donc, mesdames, messieurs, la politique de la France est avant tout animée par le chef de l'Etat (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais étant Premier ministre et, ici, le responsable, il va de soi

que cette politique est aussi la mienne. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) En même temps que celle du Gouvernement tout entier. Une seule politique, conduite en plein accord et en totale harmonie par le Président de la République et le Gouvernement, voilà la réalité des faits, dut-elle décevoir les amateurs de crises, friands de rivalités personnelles, de discords intestines, de luttes qu'on baptise sourdes faute de mieux. C'est cette politique que je vais tâcher de préciser une fois de plus devant vous, car si l'unité, la solidarité, et la continuité de l'exécutif sont indispensables, la confiance vigilante et éclairée de l'Assemblée nationale n'est pas moins nécessaire au bon fonctionnement des institutions comme à l'efficacité gouvernementale elle-même. Il n'est pas jusqu'au récent remaniement ministériel qui n'en ait fourni la démonstration.

Certains s'interrogent encore sur les raisons de ce remaniement. Dès lors en effet que le Président de la République et le Premier ministre restent à leur place, dès lors que la politique générale n'a pas changé, quel motif de modifier ainsi la composition du Gouvernement ?

Sur les bancs du groupe socialiste : Giscard !

M. le Premier ministre. L'ampleur même du remaniement, comme le fait que les ministres qui ont quitté le Gouvernement exerçaient leur fonction depuis trois ans au moins, et parfois depuis sept ans, suffisent à montrer que les questions de personnes n'ont pas joué, pas plus que les désaccords politiques. Si j'ai cru devoir proposer au chef de l'Etat des changements aussi étendus, c'est parce que je pense que la stabilité ne doit pas exclure le renouvellement. Il est nécessaire, par exemple, que de jeunes personnalités qui se sont révélées dans notre vie publique...

Un député socialiste. Comme Michel Debré ! (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le Premier ministre. ... notamment à l'Assemblée nationale, aient la possibilité de faire leurs preuves. J'ai tenu à donner leur chance à quelques-uns, au point que la « moyenne d'âge » du Gouvernement est la moins élevée de tous ceux qui ont gouverné la France depuis 1870. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il est non moins naturel que des personnalités confirmées qui, dans des circonstances antérieures, avaient quitté le Gouvernement, retrouvent des fonctions à la mesure de leurs capacités. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Cela pourra valoir aussi pour les partants d'aujourd'hui, n'en doutez pas. Il est normal enfin que des hommes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans un département ministériel, puissent faire la preuve de leur dynamisme dans un autre secteur de l'activité gouvernementale.

En même temps et à la lumière de l'expérience, nous avons voulu procéder à une réforme des structures gouvernementales.

Tout d'abord, il s'agissait de réaffirmer le rôle des affaires étrangères, en tant que seul ministère chargé de l'action de la France hors de ses frontières.

C'est pourquoi a été supprimé le secrétariat d'Etat aux affaires algériennes dont l'existence n'était plus indispensable dès lors que nos rapports avec la République algérienne se sont progressivement normalisés et ne diffèrent pas essentiellement désormais de ceux que nous entretenons avec d'autres pays tels que la Tunisie ou le Maroc, par exemple.

De même, le ministère de la coopération a été transformé en secrétariat d'Etat rattaché aux affaires étrangères. Ce changement marque une étape dans nos relations avec les pays d'Afrique noire et, particulièrement, avec nos anciennes colonies. Il indique que si ces pays continuent d'avoir une place privilégiée parmi ceux avec lesquels la France entretient des relations étroites, il convient de prendre acte du fait que l'indépendance est un fait irréversible et que nous acceptons comme tel.

Une seconde modification a consisté à créer un ministère de l'équipement, regroupant les services des travaux publics, des transports et de la construction. Il s'agit là d'une expérience tendant à la fois à marquer l'importance que nous attachons à l'équipement du pays et le lien que nous entendons établir entre les infrastructures de communications et de logement.

Cette coordination est conforme aux conceptions modernes de l'urbanisme et a déjà commencé de prouver son efficacité.

En troisième lieu, la création d'un ministère des affaires sociales, par fusion des ministères du travail et de la santé publique, a répondu à une double préoccupation.

Souci d'harmoniser les politiques d'abord. Il n'était pas normal que les problèmes de population, d'assurance maladie et de santé fussent traités par deux départements différents. D'autre part, il paraissait nécessaire qu'il y eût un ministre doué d'attributions étendues pour être au sein des délibérations gouvernementales chargé de faire valoir les préoccupations sociales.

C'est à un souci du même ordre qu'avait répondu au début du siècle la création du ministère du travail. A notre époque où les devoirs de l'Etat en matière sociale se sont élargis, où la protection de la vieillesse, de la famille, de l'enfance inadaptée, l'assurance généralisée contre la maladie se sont ajoutées à la protection des travailleurs, à la défense de leurs droits, et à l'organisation du marché du travail, il est apparu indispensable et, en même temps symbolique, de rassembler toutes ces tâches dans la compétence d'un seul ministre doté d'une autorité accrue au sein du Gouvernement.

Reste, mesdames, messieurs, le changement de titre et de titulaire du ministère des finances et des affaires économiques, devenu le ministère de l'économie et des finances.

L'appellation nouvelle marque notre souci de donner à la politique économique globale le pas sur une gestion purement financière...

M. Jean-Paul Palewski. Très bien !

M. le Premier ministre. ... et devant l'échec des différentes tentatives antérieures pour créer un grand ministère de l'économie nationale à côté du ministère des finances, un effort pour mettre les préoccupations économiques au premier plan des réflexions du ministre et des services de la rue de Rivoli, et pour assurer une coordination quotidienne de l'ensemble de notre action économique.

Par la désignation du nouveau ministre a été marquée l'importance que nous attachons à la rénovation de l'économie française, en même temps qu'était rendue à Michel Debré la possibilité d'une action à la mesure de son dévouement au bien public. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Je regrette pour ma part que M. Giscard d'Estaing (*Mouvements divers*) qui avait durant sept années, d'abord comme secrétaire d'Etat au budget, puis comme ministre des finances, fait preuve de dons éminents et pris une part essentielle à l'œuvre de redressement de nos finances et de notre monnaie, n'ait pas cru devoir accepter de rester dans le Gouvernement à un autre poste de première importance. (*Mouvements divers.*)

Je m'incline devant les raisons très honorables qu'il en a données, mais je tiens à dire ici combien j'espère et combien je suis convaincu que nous le retrouverons dans la direction des affaires du pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Cassagne. Fleurs et couronnes !

M. le Premier ministre. En attendant, le maintien proclamé de ces amis républicains indépendants au sein de la majorité est un signe du changement introduit dans nos mœurs politiques par la V^e République, pour le plus grand profit de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Cela me conduit à parler de la politique économique et financière à propos de laquelle je voudrais rappeler une notion essentielle : ni la monnaie, ni l'économie ne sont des fins en soi. Une politique financière et économique n'a de sens que dans la mesure où elle permet de garder à la France sa place dans le monde et d'assurer à tous les Français une vie décente et autant que possible heureuse.

Indépendance nationale dans un monde en concurrence pacifique, justice sociale dans une France libre et prospère, voilà deux objectifs qui dominent notre politique économique et financière. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pourquoi notre premier principe est le maintien d'une monnaie forte et stable, liée elle-même à la stabilité des prix intérieurs. Sans monnaie stable, il n'y a pas d'indépendance nationale puisque tôt ou tard il faut avoir recours à l'aide étrangère. Sans prix et monnaie stables, les travailleurs sont condamnés à vivre dans l'incertitude du lendemain, les non-possédants voués à la misère dans leurs vieux jours.

Nous continuons donc à faire de la stabilité des prix et de la monnaie la règle de notre politique financière.

Cette règle nous a imposé hier le plan de stabilisation. Elle nous impose aujourd'hui de ne relâcher que progressivement et avec prudence les contraintes du blocage des prix. Elle dicte nos décisions dans le domaine du budget dont l'équilibre sera maintenu et en matière de salaires, dont la hausse, sous peine de rester purement nominale, doit être liée aux progrès de la productivité.

Second principe d'action : l'expansion, par le développement et la rénovation de notre appareil de production. Le V^e plan sur ce point, a défini les objectifs. Ils sont ambitieux. Ils supposent un grand effort d'épargne et de travail.

D'épargne, parce que la rénovation indispensable de notre agriculture et de notre industrie exige des investissements considérables, qu'ils soient privés ou publics, directs ou indirects, par le crédit ou par subvention budgétaire, en agriculture notamment.

Pour faciliter l'investissement privé, nous avons, il y a près d'un an, fait voter des mesures de détente fiscale destinées à développer le marché financier et nous venons de déposer un projet de loi créant un avoir fiscal pour les investisseurs.

Pour faciliter l'investissement public, nous avons dû et devons procéder à une remise en ordre des tarifs publics, que les nécessités immédiates du plan de stabilisation ont laissés à un niveau sans rapport non seulement avec le prix de revient mais avec le niveau général des prix.

M. René Cassagne. Cela diminue.

M. le Premier ministre. Pour permettre la reconversion ou la modernisation des secteurs industriels exposés — tels que les chantiers navals, les mines de fer ou la sidérurgie — pour poursuivre l'indispensable rénovation de notre agriculture, nous continuons de pratiquer l'aide de l'Etat, sous forme de prêts, de subventions, de crédits de recherche, de formation ou de reconversion professionnelle.

Effort de travail, disais-je aussi, parce que, pendant toute la durée du V^e Plan, nous resterons un pays où les générations au travail représentent une minorité qui doit subvenir aux charges liées de la prolongation de la vie humaine et du renouveau de la natalité.

Satisfaire aux besoins combien légitimes de ceux que cinquante ans d'inflation ont conduits sans ressources aux portes de la vieillesse, répondre aux exigences d'une jeunesse nombreuse qui réclame une instruction plus moderne et plus complète, une formation professionnelle mieux adaptée, un équipement sportif et de loisirs accessible à tous et des perspectives d'emploi satisfaisantes, tout cela représente pour les générations actives une charge lourde, mais combien réconfortante et qui justifie pendant les prochaines années le maintien presque inchangé de la durée du travail.

Mais on ne doit demander aux travailleurs que ce qui est indispensable et c'est pourquoi nous allons déposer un projet de loi ramenant le maximum autorisé de durée de travail hebdomadaire au niveau prévu par le V^e Plan, c'est-à-dire cinquante-quatre heures.

Si la stabilité des prix et de la monnaie, le développement de l'épargne, le maintien de l'effort de travail sont nécessaires pour assurer l'avenir, il n'est pas moins indispensable d'agir sur l'immédiat pour atténuer les inégalités, parer aux effets des transformations techniques et faire prévaloir la justice sociale.

Il s'agit tout d'abord d'aider les plus déshérités. C'est dans cet esprit que nous avons récemment encore procédé à une augmentation volontaire du S. M. I. G., réduit le nombre et l'écart des zones en matière de salaires et d'allocations familiales. Il s'agit là d'une politique déterminée, qui sera poursuivie et dont le rythme n'est réglé que par la crainte d'entraver la transformation et l'industrialisation des régions insuffisamment développées.

Dans le même esprit, nous avons décidé d'avance, la seconde étape prévue en 1966 pour l'augmentation des allocations-vieillesse et d'accroître la majoration des allocations familiales.

Dans le même esprit encore, nous poursuivons la politique d'aménagement du territoire. Nous avons modifié la carte des « aides » pour tenir compte de situations nouvelles, nous avons pris des dispositions pour favoriser la reconversion ou maintenir l'activité d'un certain nombre d'entreprises en difficulté dans les régions où l'emploi n'est pas pleinement assuré. Jour après jour, nous prenons les mesures indispensables pour favoriser l'industrialisation des régions du centre, de l'ouest et du sud-ouest, pour y décentraliser les administrations ou les entreprises nationales.

Mais nous n'oublions pas pour autant que des régions hautement industrialisées, comme par exemple le Nord, la Lorraine ou l'Alsace, risquent de subir le contre-coup des concentrations, de l'évolution technique, en matière d'énergie notamment, en même temps qu'elles sont particulièrement exposées à la concurrence de nos voisins du Marché commun.

Plus que jamais, l'aménagement du territoire devient une part essentielle de l'activité gouvernementale et une de mes préoccupations principales, parce qu'assurer un développement équilibré entre nos diverses régions, tant par la décentralisation que par la régionalisation des investissements publics, est un combat permanent et parfois décevant.

Il en est de même de l'équilibre à établir entre notre agriculture et les activités industrielles ou tertiaires.

Le V^e plan a prévu une revalorisation sensible et nécessaire du revenu agricole. Les perspectives du Marché commun, la révolution qui s'accomplit sous nos yeux dans l'agriculture, nous obligent à un effort constant et important pour favoriser les restructurations, en atténuer les effets sociaux, ménager les transitions, aménager l'espace rural, développer les productions rentables c'est-à-dire exportables sans subventions. C'est dans ces perspectives qu'ont été prises récemment les décisions en matière de prix du lait et de la viande.

Mais nos ambitions sont plus vastes. Ce n'est pas seulement le revenu agricole qu'il s'agit de revaloriser. C'est l'ensemble des revenus dont l'évolution doit être étudiée, afin que par sa politique en matière fiscale, de sécurité sociale, de transferts de tous ordres, l'Etat puisse favoriser une croissance plus juste des revenus et une répartition plus équitable des fruits de l'expansion.

La politique des revenus tend à cette fin et la mise en place du centre d'études des revenus et des coûts, que présidera M. Bacon, constitue un premier pas, prudent mais déterminé.

Il est vrai que le revenu n'est pas tout et que l'inégalité sociale trouve souvent sa source et son aliment dans le profit en capital plus que dans la disparité des revenus. L'Assemblée s'en est préoccupée quand elle a voté en juin 1965 un amendement déposé par M. Louis Vallon. Amendement — M. Louis Vallon m'en excusera — discutable sur le plan constitutionnel, puisqu'il constituait évidemment une proposition de résolution, amendement partiel puisqu'il ne vise que la répartition des produits de l'autofinancement des entreprises entre le capital et le travail, mais amendement qui soulève un problème de fond.

Le Gouvernement n'entend pas se dérober à l'engagement pris en son nom par M. Giscard d'Estaing lorsqu'il accepta cet amendement.

M. le ministre de l'économie et des finances a réuni un groupe de personnalités chargées d'étudier le problème, d'examiner les solutions qui ont été proposées et d'en tirer à bref délai les conclusions. Au vu de ces conclusions, nous déposerons un projet de loi dont je ne puis évidemment rien dire aujourd'hui, sinon qu'il devra être inspiré de deux préoccupations: ne compromettre en rien l'autofinancement de nos entreprises et la nécessaire autorité de ceux qui les dirigent, mais assurer la participation des travailleurs aux profits non distribués.

Ainsi, le Gouvernement permettra, je l'espère, un progrès nouveau dans la voie de l'association du capital et du travail. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Cela n'est d'ailleurs qu'un aspect d'une politique qui tend à fonder la prospérité nationale sur la coopération de toutes les catégories sociales à l'action économique.

Le Gouvernement, pour sa part, est prêt à cette coopération. Il l'a instituée au sein du commissariat général du plan comme au sein des organismes chargés d'en suivre et d'en contrôler l'exécution ou la régionalisation. Il souhaite que tous les responsables — et en particulier les responsables syndicaux — admettent que les intérêts qu'ils représentent sont mieux défendus par la libre concertation que par la revendication systématique, dégénérant parfois en conflits sociaux inutiles et préjudiciables à la collectivité.

M. Edmond Bricout. Très bien !

M. le Premier ministre. C'est vrai en matière sociale et économique, mais ce l'est autant dans tous les domaines.

Jamais les Français, tous les Français, n'ont été si solidaires, jamais leur union n'a été aussi nécessaire pour la survie même du pays.

C'est pour assurer les bases morales de cette union que le Gouvernement a déposé, en même temps que le projet d'amnistie traditionnelle dans un début de septennat, un projet d'amnistie qui vise la quasi-totalité des actes commis à l'occasion des événements d'Algérie et dont bénéficieront ceux qu'égarera un drame national.

J'en viens, mesdames, messieurs, à la politique étrangère. Les données permanentes en ont été trop souvent définies ici par moi-même et par M. le ministre des affaires étrangères et, publiquement, en maintes occasions, par M. le Président de la République, pour que j'en reprenne l'exposé détaillé. J'en rappellerai cependant les principes.

La France entend être, dans le monde, au premier rang des nations qui recommandent une aide efficace aux pays en voie de développement et la pratiquer en particulier avec les nouveaux Etats d'Afrique auxquels nous lient des accords de coopération et avec les Etats auxquels nous attache un long passé de relations politiques et culturelles; je pense notamment à l'Amérique latine.

En Europe occidentale, la France souhaite mener à son terme le Marché commun, l'ouvrir éventuellement aux pays voisins prêts à en accepter les disciplines, notamment la Grande-Bretagne, où je me réjouis de me rendre prochainement à l'invitation du gouvernement travailliste. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) La France souhaite que s'instaure enfin entre ces mêmes pays une véritable coopération qui permettrait à ces Etats, entre lesquels la réconciliation franco-allemande a fait disparaître la source principale des conflits d'hier, de se concerter pour parvenir lentement, mais progressivement, à harmoniser leurs politiques, grâce à quoi notre continent retrouverait enfin dans le monde la place qui lui revient et à laquelle lui donnent droit sa population, sa puissance économique, ses capacités en tous domaines.

La France entend que cette Europe occidentale soit non pas l'adversaire, mais la partenaire de l'Europe de l'Est que l'évolution économique, sociale et politique, aussi bien entre les Etats qui la composent qu'à l'intérieur de ces Etats, rapprochera — nous l'espérons — chaque jour davantage de nous en éliminant les divergences et en multipliant les points de contact.

Avec les Etats-Unis d'Amérique enfin, auxquels nous lient près de deux cents ans d'amitié constante, dont nous n'oublions pas le rôle déterminant qu'ils ont joué dans la dernière guerre et dont la puissance est aujourd'hui encore essentielle à la défense du monde occidental, nous désirons maintenir l'alliance conclue en 1949 et qui nous rend solidaires face à une agression éventuelle non provoquée.

Mais, par-dessus tout, la France prétend avoir sa politique, entretenir avec tous des relations pacifiques et si possible amicales, assumer la responsabilité de sa propre défense, être maîtresse des engagements qu'elle souscrit, garder au sein des multiples organismes dont elle fait partie, comme par exemple, les Nations Unies, l'alliance atlantique ou la Communauté économique européenne, sa propre originalité, la possibilité de défendre ses intérêts vitaux, de faire prévaloir dans la gestion des affaires du monde le respect de l'indépendance de tous les peuples et la volonté de régler les différends par la négociation. Ne prétendant dominer personne, n'ayant rien à réclamer à personne, maintenant de bonnes relations avec tous, la France revendique simplement le droit d'agir dans l'intérêt de la paix. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Tout cela, mesdames, messieurs, est bien connu, mais il est toujours bon de le redire. Toutefois, l'Assemblée attend certainement que je lui donne des éclaircissements sur les faits nouveaux intervenus depuis sa dernière session. Trois me paraissent devoir être mis en valeur.

C'est, tout d'abord, l'accord de Luxembourg qui a mis fin à la crise ouverte le 30 juin à Bruxelles et a permis la reprise des négociations.

Intransigeante sur les structures de l'Europe, sur la compétence réciproque du conseil de ministres et de la commission, comme sur le fait qu'aucun des pays participants ne peut se voir imposer de décisions contraires à ses intérêts essentiels, la France n'est pas moins résolue à promouvoir le Marché commun, considéré dans son ensemble, agricole aussi bien qu'industriel. Mieux, elle vise, par-delà l'union douanière, à l'instauration d'une véritable politique économique qui est prévue par le traité mais dont la réalisation est à peine ébauchée.

N'envisageant pas la Communauté comme une entité repliée sur elle-même à l'abri du tarif extérieur, elle est prête à favoriser les progrès de la négociation dite « Kennedy » et, par un abaissement généralisé des droits de douane, à favoriser le développement du commerce international dont elle attend, en même temps, un resserrement des liens entre les pays participants, un progrès général de l'économie et particulièrement de la sienne propre.

Mais tout est lié et dépend, à nos yeux, de l'instauration du Marché commun agricole, donc de l'achèvement du règlement financier. Je me réjouis que les derniers entretiens de Bruxelles permettent d'envisager l'avenir, dans tous ces domaines, avec un optimisme raisonnable et mesuré.

Le second fait important des derniers mois est l'acceptation par le Président de la République de l'invitation que lui a adressée le Gouvernement de l'Union soviétique à rendre la visite officielle effectuée il y a quelques années par M. Khrouchtchev.

Le voyage de Moscou ne représente nullement ce que certains voudraient y voir, c'est-à-dire je ne sais quel renversement des alliances, je ne sais quelle menace contre nos alliés européens ou américains. Il s'inscrit dans la ligne générale de notre politique, favorable au développement des relations avec tous les pays, quel que soit leur régime et, par conséquent, au rapprochement entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. De ce rapprochement dépend l'avenir de la paix dans le monde, peut-être, en tout cas, en Europe.

L'amélioration constante de nos rapports avec la Russie soviétique, l'heureuse coopération qui s'est instaurée entre nous dans différents domaines permettent de penser que ce voyage se déroulera sous de bons auspices et contribuera à une véritable détente favorable non seulement à la France mais à tous ses voisins. En progressant dans cette voie, nous avons conscience de contribuer à dissiper le climat de guerre froide qui n'a cessé de peser sur le monde et sur l'Europe depuis vingt ans. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Ceci me conduit à parler du troisième fait survenu depuis la fin de votre dernière session et qui est la décision prise par la France de se retirer de l'O. T. A. N. et de recouvrer le plein exercice de sa souveraineté sur son sol et dans son ciel.

Beaucoup ont, à ce propos, affecté la surprise et feint de croire qu'il s'agissait d'une décision brutale et inattendue. En réalité, nous n'avons cessé, depuis des années, de proclamer aussi bien notre fidélité à l'alliance atlantique, c'est-à-dire au traité d'avril 1949, que notre volonté de remettre en cause l'organisation militaire intégrée qui lui avait été superposée.

Les conversations que nous avons eues depuis des années également avec nos partenaires, européens ou américains, nous ont convaincus que ceux-ci, loin d'être disposés à une réforme de l'organisation dans un sens conforme à nos vues, n'envisageaient que le maintien de l'organisation existante, voire son aggravation.

C'est pourquoi, après avoir exposé nos vues en différentes occasions, aussi bien aux représentants des Etats-Unis qu'au secrétaire général de l'O. T. A. N., après que le Président de la République ait à maintes reprises, particulièrement dans sa conférence de presse de février dernier, défini clairement nos intentions, nous avons pris le parti, faute de mieux, d'agir pour notre compte. En le faisant, nous n'avons cessé de souligner que nous n'entendions pas remettre en cause l'alliance dont le maintien nous paraît indispensable tant qu'il existe une possibilité de menace pour notre sécurité et pour celle de nos alliés.

Les négociations sont ouvertes. Nos quatorze partenaires de l'alliance ont, avec des nuances dans leurs attitudes respectives, manifesté leur préférence pour le maintien de l'organisation. Nous ne nous en étonnons pas. Nous sommes prêts à débattre avec eux, et particulièrement avec les Etats-Unis et l'Allemagne, des modalités d'application, qu'il s'agisse du transfert des états-majors, de l'évacuation des bases américaines ou de la présence de troupes françaises en Allemagne. Nous sommes disposés à négocier des accords relatifs aux facilités qui pourraient être accordées aux alliés et tendant à prévoir la participation des armées françaises à une action commune en cas de conflit dans le cadre de l'alliance.

Mais il s'agit pour nous de tirer la leçon de l'évolution de la situation internationale depuis les années cinquante.

Au lendemain de la dernière guerre, l'Europe occidentale n'existait plus, ni militairement ni même économiquement. Devant la menace que faisait peser sur elle la Russie stalinienne, sa seule garantie, l'unique espérance résidait dans la puissance atomique américaine.

L'O. T. A. N., c'est-à-dire en premier l'intégration des commandements sous l'autorité d'un général américain à la fois commandant en chef des forces alliées et commandant en chef des troupes américaines, relevant à ce dernier titre et particulièrement pour l'emploi de la force atomique du seul président des Etats-Unis, mettait l'Europe sous la protection américaine. Je ne critique pas, je me borne à constater une situation de fait.

M. Félix Kir. Heureusement !

M. le Premier ministre. Cette situation a, depuis, changé du tout au tout. La possession par la Russie d'un énorme armement nucléaire a transformé le rapport des forces entre elle et les Etats-Unis.

La renaissance économique des pays européens, la conquête par la France de l'arme atomique (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) ont non moins transformé les rapports à l'intérieur de l'Alliance atlantique. L'évolution de la Russie soviétique depuis la crise de Cuba, les préoccupations que lui crée la croissance de la Chine, l'affrontement chaque jour plus évident en Asie des politiques américaine et chinoise ont, elles aussi, modifié la situation. La menace sur l'Europe de l'Ouest s'est atténuée. L'Asie a pris la place de l'Europe en tant que champ clos où s'affrontent les puissants.

A l'intérieur de l'O. T. A. N. elle-même, on a vu se substituer progressivement, et sans notre accord, à la stratégie initiale qui reposait sur la dissuasion et, par conséquent, sur l'usage immédiat de la représaille atomique, une stratégie dite « flexible » qui, sous prétexte de diminuer le risque de guerre totale, consiste en fait à permettre aux Etats-Unis de limiter le champ des opérations initiales en épargnant le territoire du principal agresseur éventuel.

Une telle formule ne peut nous satisfaire car elle accumule, pour nous, Français, des dangers.

Les forces conventionnelles de l'alliance, seules intégrées, même pourvues d'armes atomiques tactiques dont l'utilisation reste soumise au seul commandement américain, ne sauraient être sûres d'arrêter une attaque venue de l'Est; c'est le moins qu'on puisse dire.

Une telle stratégie risque de nous vouer au bombardement atomique d'abord, à l'invasion ensuite. Elle occupe les états-majors intégrés à la préparation d'opérations du type le plus suranné et dans lesquelles nous risquerions bien d'avoir le dessous. Ne renouvelle-t-elle pas l'erreur que commit Guillaume II en 1914, que fit Hitler en 1939, qui est de s'imaginer

qu'une guerre en Europe peut être « localisée » et qu'une fois les objectifs immédiats atteints, on pourra traiter et arrêter le conflit ?

Plusieurs députés de l'U. N. R.-U. D. T. Très bien !

M. le Premier ministre. Elle nous fait envisager une libération éventuelle par l'arme atomique américaine, avec la certitude, dans ce cas, que ce qui aurait pu survivre à la première phase serait à coup sûr anéanti.

Par l'imbrication qu'elle comporte, l'intégration peut, au surplus, nous entraîner dans une guerre qui ne serait pas la nôtre et qui aurait éclaté ailleurs que dans les régions couvertes par le traité de l'Atlantique Nord et pour des motifs étrangers aux intérêts de la France et de l'alliance.

Enfin, dans la mesure où l'intégration est, dès le temps de paix, la mise en place d'un mécanisme de guerre collectif, elle est fille de la guerre froide et contribue à la perpétuer.

A ces conceptions qui ne répondent ni aux nécessités de la guerre moderne ni aux intérêts de la France, ni à sa dignité, nous opposons les nôtres : une alliance librement consentie, des accords lui permettant de jouer à plein dès l'instant de l'agression et prévoyant la coopération de toutes les armées alliées, y compris la nôtre, et surtout l'organisation non de la guerre mais de la dissuasion, dissuasion seule capable d'épargner à l'humanité un désastre irrémédiable et à laquelle nous concourons, pour ce qui nous concerne, par notre propre force atomique. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

— *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*

M. Félix Kir. Elle est égale à zéro !

M. le Premier ministre. Par notre action nous avons conscience de servir la paix, nous avons conscience de défendre les intérêts véritables de l'alliance, de même que nous avons su les servir sans hésiter lors de la crise de Cuba, en faisant savoir au président des Etats-Unis que la France serait à ses côtés dans un conflit éventuel, et cela bien que Cuba ne fût pas couvert par le traité de l'Atlantique Nord. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* — *Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Les bons alliés ne sont pas les plus dociles. Les peuples libres et souverains sont les seuls qui peuvent envisager de se battre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il ne s'agit pas pour nous de ramener la France à des conceptions d'un nationalisme désuet (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) mais simplement de lui rendre la disposition d'elle-même. L'indépendance ne supprime pas la solidarité, elle la renforce, je dirai même qu'elle la crée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il s'agit de rendre la France à elle-même. En le faisant, nous servons l'Europe et nous la préparons à repaire et à jouer son rôle.

Et qu'on ne s' imagine pas qu'il s'agisse pour nous de changer de camp. Hostiles à toute hégémonie, nous n'entendons pas favoriser une hégémonie soviétique, pas plus que notre position devant la guerre du Vietnam ne tend à favoriser l'hégémonie de la Chine dans cette partie du monde.

Voilà, mesdames, messieurs, les motifs de notre action dans cette grande affaire. Ils ne changent rien à nos sentiments vis-à-vis du peuple américain non plus qu'à l'importance des intérêts qui nous unissent aux Etats-Unis. Le jour viendra, j'en suis convaincu, où l'Amérique nous comprendra et rendra justice au général de Gaulle comme au chef clairvoyant de son plus ancien et plus constant allié. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Je m'en suis tenu, dans mon exposé, à des données générales. S'il apparaît, comme je le pense, au cours du débat, que l'Assemblée attache à ce problème une importance particulière, j'inviterai M. le ministre des affaires étrangères à vous donner toutes explications supplémentaires que vous jugeriez utiles (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique*) me réservant d'ailleurs de répondre aux orateurs en fin de débat.

Mais je ne voudrais pas terminer sans dire quelques mots des incidences que notre attitude envers l'O. T. A. N. peut avoir sur nos relations avec la République fédérale d'Allemagne.

Certes, et nous le comprenons, la situation de l'Allemagne, en raison du passé tout d'abord, puis du fait que, dans le présent, elle est coupée en deux et même en trois, exposée directement à une menace venue de l'Est, est différente de la nôtre. Il est donc normal que ses réactions soient différentes.

Mais à ceux qui brandissent l'épouvantail du nationalisme allemand, je dirai tout d'abord que l'Allemagne d'aujourd'hui n'est plus, pour nous, l'Allemagne de 1930. La réconciliation, consacrée par le traité de janvier 1963, a mis fin à une longue querelle. Nous connaissons les dirigeants allemands et faisons confiance à leur volonté de paix. Et d'ailleurs, si des craintes

ont pu se faire jour en ce domaine, n'est-ce pas à propos d'un accès, direct ou indirect, de l'Allemagne à la puissance atomique, à propos duquel la France n'encourt aucune responsabilité ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Il est vrai que la présence en Allemagne de forces françaises pose une question. Elle peut être résolue et le sera si l'Allemagne le désire, de même qu'il n'a pas dépendu de nous que la coopération militaire franco-allemande fût plus active et plus efficace. Mais — et nous l'avons dit bien des fois franchement aux dirigeants allemands — il n'y a de solution au grand problème, au problème essentiel pour l'Allemagne, je veux dire la réunification, que dans l'affirmation d'une politique résolument pacifique et dans l'amélioration des rapports avec la Russie. C'est pourquoi le voyage de Moscou, loin de devoir inquiéter le Gouvernement fédéral, sert ses intérêts en même temps que ceux de la paix en Europe. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs du groupe des républicains indépendants.)

La paix : ce mot est revenu fréquemment au cours de cet exposé. C'est qu'en vérité il est le mot clé de notre politique extérieure. La puissance effrayante des armes modernes interdit aux hommes responsables d'envisager le recours à la guerre. La défense nationale n'a plus pour objectif de gagner une guerre mais de la rendre impossible. A défaut d'un désarmement réel et contrôlé que nous sommes prêts, pour notre part, à accepter (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste), l'œuvre de paix exige que tous les pays, quels que soient les rapports de forces, consentent à respecter l'indépendance des autres, s'engagent à ne résoudre les différends que par la négociation, travaillent à éliminer les tensions et à faciliter les rapprochements, qu'enfin les peuples heureux s'accordent pour aider au développement des peuples démunis. Car il ne peut y avoir de paix durable quand la misère côtoie la richesse, quand le faible est asservi au puissant, pas plus qu'il ne peut y avoir de paix intérieure dans l'inégalité morale et matérielle des conditions sociales.

M. Arthur Notebar. C'est pourquoi il y a des grèves !

M. le Premier ministre. Les objectifs d'une telle politique sont difficiles.

Mais ne vous y trompez pas, ils sont les seuls qui soient profondément réalistes, à une époque où tous les hommes ont pris conscience de leur dignité.

Dans ce monde périlleux où l'éternelle et inévitable volonté de puissance des grands dispose de moyens incalculables, il faut qu'une voix s'élève pour réclamer le droit des nations, si faibles soient-elles, à répondre d'elles-mêmes et à décider de leur destin. Ce rôle revient, aujourd'hui, à la France. Son génie le lui inspire, son histoire le lui enseigne (Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique), sa place parmi les nations et le prestige international du Président de la République le lui permettent. (Nouveaux applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Certes, l'assumer ne va pas sans quelques inconvénients. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.) Mais si la France s'y dérobait, elle manquerait à elle-même et décevrait l'obscur espoir des hommes. (Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Sur les bancs du groupe socialiste. Ben Barka ! Ben Barka !

M. le président. En application de l'article 132 du règlement, j'ai organisé le débat dans le cadre des séances fixées.

L'ordre et la durée des interventions sont maintenant affichés.

Voix diverses. Suspension !

M. le président. J'entends demander, de divers côtés, une suspension de séance.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Billoux, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. François Billoux. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est plus de trois mois après avoir été désigné à nouveau à son poste et avoir remanié son Gouvernement que M. le Premier ministre daigne se présenter devant l'Assemblée nationale.

Ce fait doit être souligné. Ne met-il pas en évidence le peu de cas qui est fait du Parlement et, plus généralement, que nous ne vivons pas en régime démocratique, même si l'on tient à conserver quelques apparences ?

Un fait avait dominé la fin de l'année 1965 : l'élection présidentielle, avec sa double caractéristique, l'important recul du gaullisme et la remontée démocratique, traduite par le succès de la candidature unique de la gauche. (Rires sur quelques bancs de l'U. N. R.-U. D. T.). Nous, communistes, nous sommes heureux d'avoir grandement contribué, dans cette élection présidentielle, à faire échouer les manœuvres qui auraient favorisé le pouvoir personnel et les projets du centrisme voulant assurer, sous une forme ou sous une autre, une relève réactionnaire du gaullisme.

Ainsi la cause de l'unité, de l'union des forces démocratiques a marqué de nouveaux progrès dans les masses populaires.

Le chef de l'Etat, son gouvernement, le parti gaulliste ont fort bien senti où étaient les points les plus faibles de leur politique et qu'ils se situaient dans le domaine économique et social.

Lors de sa dernière conférence de presse, le chef de l'Etat a pu prétendre avoir obtenu un grand succès lors de l'élection présidentielle. Il n'est certainement pas dupe de ses propos. Dès la campagne du deuxième tour, il avait mis l'accent, plus qu'il ne le fait à l'accoutumée, sur ce qu'on continue d'englober maintenant sous le vocable d'« intendance ».

Après la pénible réélection du Président de la République et en liaison avec le remaniement ministériel, on avait laissé entendre que la politique économique et sociale qui venait d'être condamnée par le pays serait modifiée. Nous avions qualifié de démagogiques ces belles promesses et les faits sont venus nous donner rapidement raison.

N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qu'a confirmé lui-même le général de Gaulle lorsque, dans sa dernière conférence de presse, il a indiqué : « L'orientation économique, financière, sociale de la politique française n'a jamais changé » ?

Quoique le Gouvernement puisse dire, tout le monde s'accorde à reconnaître la montée du coût de la vie, encore aggravée par des hausses de tarifs, le grave problème des licenciements et fermetures d'usine qui frappent de nombreuses régions de France et qui contribuent à la création de cette armée de 500.000 ou 600.000 chômeurs prévus par le V^e Plan, la liquidation systématique des exploitations agricoles familiales, l'insuffisance persistante et criante des crédits pour le logement, l'école, la santé publique.

Vous avez beau affirmer que le pouvoir d'achat des Français s'est accru de 30 p. 100 en huit ans, personne ne vous croit.

S'il est exact que la production et la productivité ont augmenté, cette situation n'a en rien amélioré la part du revenu national attribuée aux travailleurs. Il avait été ressassé à ces derniers que, plus le gâteau serait grand, plus leur part serait importante. Tout à l'heure, M. le Premier ministre indiquait que les salaires sont en rapport avec la productivité. La vérité est que les profits des sociétés capitalistes ont bien doublé mais que le pouvoir d'achat des salariés de l'industrie privée et du secteur public est resté stagnant.

Des mesures insignifiantes, comme l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti de 2 p. 100, s'accompagnent de nouveaux et gros cadeaux aux sociétés capitalistes sous la forme d'allègements fiscaux. C'est en faisant la moyenne des profits des monopoles et des revenus des travailleurs que l'on obtient, par ce tour de passe-passe, un prétendu accroissement de 30 p. 100 du pouvoir d'achat des Français ! En somme, c'est le fameux pâté d'alouette — une alouette, un cheval — avec cette différence tout de même que les capitalistes se réservent beaucoup d'alouettes. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Nous savons qu'il en serait de même dans l'avenir si les travailleurs se fiaient aux prévisions du V^e Plan qui leur promet, essentiellement, des limitations et des restrictions.

Le plan Debré a succédé au plan Giscard d'Estaing mais il s'agit toujours de la même politique définie dans les options du V^e Plan.

Avec le V^e Plan, l'augmentation des salaires est limitée à 2,5 p. 100, ce qui est déjà bien insuffisant, mais si l'indice d'augmentation du coût de la vie était plus élevé que ce fatidique 2,5 p. 100, il s'ensuivrait une diminution réelle des salaires et non pas une augmentation. Or, si nous considérons la courbe actuelle des prix, il faut bien reconnaître qu'elle s'oriente plutôt vers la hausse que vers la baisse.

Avec le V^e Plan, il faut nous attendre à de nouvelles aggravations de la charge fiscale dont le poids reposera sur les salariés et les classes moyennes, cependant que sera libérée de toute entrave la course au profit et que des sommes importantes continueront à être englouties dans la force de frappe.

Au nom du groupe communiste, plusieurs de mes amis interviendront dans ce débat sur la politique économique et sociale du Gouvernement et sur les mesures que nous préconisons. Je me contenterai de dire ce soir que les salaires, traitements, retraites, pensions et prestations familiales doivent être aug-

mentés. Ainsi que le demandent la C. G. T. et la C. F. D. T., il ne devrait pas y avoir de salaires mensuels en France inférieurs à 60.000 anciens francs.

Il est possible aussi de réduire le temps de travail — et non pas à cinquante-quatre heures comme l'a indiqué M. le Premier ministre — sans diminuer les salaires.

L'action revendicative se développe dans tout le pays, touchant un nombre de plus en plus grand de salariés de toutes catégories. J'allais dire que ces événements ne préoccupent pas le Gouvernement. En réalité, le Gouvernement fait semblant de ne pas s'en occuper et, en tout cas, ne veut pas en discuter devant l'Assemblée nationale.

Quant à nous, parti communiste français, nous apportons notre soutien sans réserve à ces luttes et actions indispensables.

En luttant pour le pain de leur famille, en exigeant de meilleures conditions de travail, des millions d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires, montrent le véritable caractère du pouvoir actuel dont le but essentiel est bien de servir les intérêts des grands monopoles capitalistes.

Nous pourrions parler aussi longuement des mesures anti-démocratiques qui continuent à être prises et appliquées. Il en est ainsi de la prétendue réforme de l'enseignement, de la liquidation systématique des droits et prérogatives des municipalités et conseils généraux.

Alors que nous vivons, du moins théoriquement, sous un régime de séparation de l'Église et de l'État, une petite minorité sectaire et bornée obtient du Gouvernement l'interdiction du film *La Religieuse*. (*Mouvements divers. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Le refus de permettre aux journaux d'opinion de porter leur prix de vente à quarante centimes fait partie du plan de muselage de l'opposition.

L'affaire Ben Barka, sur laquelle il faudra bien un jour faire toute la clarté, souligne également le caractère policier de ce pouvoir, avec tout ce que cela comporte d'arbitraire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ainsi, une politique intérieure véritablement démocratique doit être orientée vers la satisfaction des besoins de la masse des Français et des Françaises et elle doit être appliquée avec leur participation active, y compris celle de leurs représentants.

Cette orientation est inséparable d'une politique extérieure de paix, d'indépendance nationale et de coopération internationale fondée sur la coexistence pacifique.

En fonction de cette triple exigence — paix, indépendance, coopération — qui conditionne une politique extérieure au service de la nation, et tenant compte des réalités de notre temps, nous avons constamment déterminé notre attitude. Nous avons agi contre les guerres coloniales et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous nous sommes prononcés contre la prolifération et la dissémination des armes de destruction massive et pour toutes mesures allant dans le sens du désarmement général et contrôlé. Nous avons refusé les mesures tendant à l'intégration de notre pays à un bloc militaire, à l'implantation de bases militaires étrangères sur notre sol ou de bases militaires françaises à l'étranger. Nous avons défendu l'idée de l'organisation d'un système de sécurité collective ouvert à tous les États, quel que soit leur régime politique et social.

Nous souhaitons le développement des échanges économiques, scientifiques et culturels avec tous les pays, sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de la réciprocité des avantages.

Dès 1949, nous avons dénoncé dans le bloc atlantique une alliance réactionnaire dirigée par l'impérialisme des États-Unis d'Amérique contre les pays socialistes, contre le mouvement ouvrier et contre le mouvement de libération nationale des peuples.

Appelée, par conséquent, à s'appuyer sur les forces les plus réactionnaires et les plus dociles aux exigences des dirigeants de Washington, cette alliance, disions-nous, est de nature à nuire aux intérêts des peuples, à l'indépendance des nations et à la cause de la paix.

Depuis, les faits ont confirmé cette appréciation. De Saint-Domingue au Sud-Est asiatique, les forces armées des États-Unis ont fait éclater le caractère agressif de la politique étrangère des gouvernements américains, leur mépris du droit des peuples à l'autodétermination.

L'agression des impérialistes américains contre le peuple du Viet-Nam n'est pas seulement un défi aux principes de la charte des Nations unies et aux décisions des accords de Genève de 1954. Les événements actuels du Sud Viet-Nam confirment que c'est bien tout un peuple qui est levé pour arracher son indépendance nationale.

La pratique de l'escalade, préconisée par le président Johnson, porte en elle une grave menace pour la paix mondiale; elle aggrave considérablement le danger d'une guerre mondiale atomique.

En s'opposant directement à la politique de coexistence pacifique, la doctrine Johnson alimente et attise les prétentions

des revanchards de l'Allemagne de l'Ouest. Les dirigeants de Bonn n'acceptent pas les frontières actuelles de l'Allemagne. Ils n'ont pas renoncé à l'ambition d'annexer à la République fédérale le territoire de la République démocratique allemande, ainsi que des territoires soviétiques, polonais, tchèques, voire, éventuellement, belges, danois ou français.

En apportant leur appui à la guerre américaine contre le peuple du Viet-Nam, les impérialistes ouest-allemands entendent payer à leurs partenaires américains le prix d'une aide encore accrue à leur propre escalade vers les moyens de leur politique, notamment vers l'accession aux armes atomiques.

Comment pourrions-nous oublier l'objectif que l'un des chefs de la nouvelle armée allemande fédérale, le général de Mazière, assignait à l'instrument militaire de Bonn: « devenir le détonateur de la grande explosion » ?

Bien qu'ils disposent déjà des forces armées dites classiques les plus importantes de l'Europe capitaliste, les revanchards ouest-allemands savent que leur armée ne saurait affronter seule les moyens défensifs de la République démocratique allemande ou de tout autre État socialiste membre du pacte de Varsovie.

C'est pourquoi l'objectif qu'ils poursuivent est de disposer du moyen de recourir à la politique du fait accompli en entraînant ainsi leurs alliés de l'O. T. A. N. dans la « grande explosion ».

N'est-ce pas ici même que l'on nous disait, il y a quinze ans, que les dimensions des unités militaires ouest-allemandes ne dépasseraient pas celles de la compagnie, au plus d'un bataillon ? Rêves insensés, impossibles, nous reprendra-t-on, lorsque nous parlerons des revendications et des objectifs des militaristes allemands ? C'est déjà ce que l'on répliquait à Gabriel Péri quand il dénonçait ici même les dangers de l'impérialisme allemand et la politique de concessions au fascisme hitlérien.

Certes, les conditions ne sont plus les mêmes.

Les forces attachées à la paix sont considérablement plus puissantes aujourd'hui qu'à la veille de la seconde guerre mondiale.

La politique extérieure des États socialistes s'inspire du principe de la coexistence pacifique.

Les résultats de la récente rencontre de Tachkent, qui a jeté des bases réelles pour la création des conditions de la paix dans une importante région de l'Asie, viennent de confirmer à la fois le rôle de l'Union soviétique comme facteur de paix et les possibilités actuelles de résoudre les litiges en recourant non plus à la force, mais à des méthodes pacifiques.

En luttant pour se libérer du joug colonial ou de ses séquelles, les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine contribuent également à affaiblir les fauteurs de guerre. L'aspiration de tous les peuples à la paix grandit et s'affirme. En portent témoignage les puissantes manifestations populaires qui se déroulent en faveur de la paix au Viet-Nam dans le monde entier, notamment en France, en Allemagne fédérale et même aux États-Unis.

Dans ces conditions, où est la voie de la véritable grandeur pour un pays comme le nôtre ? N'est-ce pas précisément de participer de façon active à l'organisation et à la coopération de ces forces de paix pour éteindre l'incendie qui embrase le Viet-Nam et le feu qui couve au cœur de l'Europe ?

Pour rendre impossible à tout jamais le déclenchement d'un troisième conflit mondial, le meilleur moyen n'est-il pas de s'employer à favoriser le règlement négocié des conflits et des litiges ?

Parce que telle est notre conviction, nous n'avons cessé et ne cesserons de proposer notamment : que la France signe le traité de Moscou sur l'arrêt et l'interdiction des essais nucléaires; qu'elle s'oppose à toutes les forces de frappe, qu'elles soient qualifiées nationales, européennes, atlantiques ou multilatérales; qu'elle participe aux négociations internationales sur le désarmement et approuve toutes mesures visant à la réduction des armements et au désarmement général contrôlé; qu'elle reconnaisse la République démocratique du Viet-Nam; qu'elle reconnaisse la République démocratique allemande au même titre que l'Allemagne fédérale et contribue à un règlement négocié du problème allemand; qu'elle se prononce pour l'entrée à l'O. N. U. de la République démocratique allemande, qui s'est acquis le droit d'y siéger en assumant toutes les obligations prescrites par les accords de Potsdam, auxquels la France s'est associée.

Nous n'avons jamais présenté la disparition du pacte atlantique comme une condition de l'union des partis démocratiques. Nous avons toujours considéré comme conforme à l'intérêt national et à la sauvegarde de la paix toute mesure tendant au désengagement militaire de la France, à la création d'un système de sécurité collective ouvert aux différents États sans distinction de régime, à la coexistence pacifique et au désarmement général et contrôlé.

Aussi, nous nous réjouissons de toute mesure, d'où qu'elle vienne, allant dans le sens de la reconnaissance des réalités

d'aujourd'hui et de nature à permettre à notre pays d'agir avec plus d'indépendance à l'égard de la politique dangereuse des dirigeants américains et de leurs complices ouest-allemands.

Le langage de M. Ball — « Les États-Unis n'acceptent pas l'action que la France envisage d'entreprendre tant qu'il ne sera pas établi comment pourront être appliquées les décisions françaises... Les groupes de travail prendront le temps qu'il faut, même si la France est pressée... » — donne une idée des prétentions de l'impérialisme américain et de l'état de subordination, de vassalisation envers les États-Unis dans lequel l'O. T. A. N. et la politique atlantique veulent placer les pays d'Europe.

« Si nous nous prononçons résolument contre le pouvoir personnel, nous ne sommes pas a priori contre telle ou telle mesure qui peut lui être dictée par une conjoncture qui lui échappe et par le développement des contradictions impérialistes à l'intérieur et à l'extérieur ». Cette déclaration faite par Maurice Thorez en 1964 garde sa pleine valeur.

Nous avons approuvé en son temps la reconnaissance de la Chine populaire, même si cet acte n'était pas dépourvu d'arrière-pensées, parce que continuer à ignorer un pays de plus de six cents millions d'habitants, comme la France le faisait depuis quatorze ans, ne pouvait que nuire à la coopération internationale.

Nous avons considéré comme positives les déclarations gouvernementales concernant la neutralité du Laos, du Sud Viet-Nam et du Cambodge, parce qu'elles s'inscrivent dans une orientation conforme aux aspirations de ces peuples comme aux intérêts de tous les peuples.

Nous nous félicitons également du développement des relations de la France avec tout Etat, quel qu'il soit, dans la mesure où elles ont pour base le respect mutuel de la souveraineté et des intérêts, et pour but la coopération pacifique dans un ou plusieurs domaines.

C'est le cas des relations franco-soviétiques, dont la poursuite, avec des suites pratiques, peut exercer une heureuse influence sur le développement de la coopération de tous les pays d'Europe sans exception, comme en témoigne par exemple l'accord de coopération dans le domaine de la télévision en couleurs conclu entre les deux pays le 22 mars dernier.

La visite que doit faire prochainement le chef de l'Etat en Union soviétique peut contribuer non seulement au rapprochement des deux pays, au profit de l'un et de l'autre, mais aussi à créer des domaines d'accord entre Etats européens capitalistes et socialistes, à favoriser l'organisation de la sécurité européenne dans le respect de la souveraineté des Etats.

Nous avons noté la volonté exprimée par le chef de l'Etat, lors de sa conférence de presse du 21 février, « de rétablir une situation normale de souveraineté dans laquelle ce qui est français en fait de sol, de ciel, de mer et de forces et tout élément étranger qui se trouverait en France ne relèveront plus que des seules autorités françaises ».

Il est dans la nature du pouvoir personnel que cette affirmation d'intention, comme les mesures d'application qui l'ont suivie, apparaisse comme la décision d'un monarque. Devrions-nous pour autant condamner le contenu avec la forme ?

Notre opposition de principe et pratique au régime installé en 1958 est notoire. Nous avons suffisamment de raisons pour ne pas modifier cette attitude et nous l'expliquerons encore au cours de ce débat. Nous savons et nous ne perdons pas de vue que les mobiles des mesures que le Gouvernement vient de prendre relèvent des préoccupations du grand capital français en compétition avec ses rivaux. Ces mesures n'en sont pas moins des pas dans la direction que nous avions proposée alors que le général de Gaulle approuvait l'installation des bases américaines en France et que ses hommes y participaient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Loin de condamner ces pas en avant vers l'indépendance et la coopération pacifique, les hommes et les partis soucieux de bien servir le peuple ont le devoir d'œuvrer ensemble pour que ces tentatives ne restent pas isolées, précaires, à la merci d'un regain de guerre froide, mais pour construire une route solide vers l'organisation de la sécurité de l'Europe et du monde, vers la coexistence pacifique et le désarmement.

Cette route, les hommes et les organisations résolus à servir les intérêts des travailleurs, du peuple et de la nation sont les seuls à pouvoir la construire.

En procédant à des aménagements permettant de mieux répondre, dans les conditions actuelles, aux intérêts qu'il exprime et qu'il sert, le pouvoir gaulliste ne change pas plus de nature qu'un homme qui se fait tailler un nouveau costume mieux adapté à la saison et à ses propres dimensions.

Le pouvoir continue à édifier sa force de frappe atomique, ruineuse, stérilisante pour l'économie de notre pays et, de plus, subordonnée au bon vouloir des États-Unis, au protectorat desquels il prétend échapper.

Le principe de la force de frappe, dont la pointe est virtuellement dirigée vers l'Est alors même qu'éclate la volonté de paix de l'U. R. S. S. et des États socialistes, à plus forte raison la mise en place et le perfectionnement des armes et des vecteurs ne peuvent qu'encourager les prétentions des dirigeants de l'Allemagne fédérale avec lesquels, entre autres, le Gouvernement se déclare prêt « à régler les rapports pratiques de coopération » utiles immédiatement ou dans l'éventualité d'un conflit.

Une véritable politique française de paix est inconciliable avec la poursuite de l'édification de la force de frappe comme avec toute participation à une force de frappe quelconque.

Les appréciations différentes portées par notre parti, par le parti socialiste et par des républicains d'autres tendances sur les problèmes de l'O. T. A. N. n'empêchent pas que les partis et formations démocratiques expriment leur volonté de lutter pour la coexistence pacifique, la sécurité européenne et le désarmement général et contrôlé.

Les options sur la base desquelles s'est réalisée l'union autour d'une candidature unique de la gauche pour l'élection présidentielle impliquaient la condamnation de la force de frappe, le rejet de l'orientation du candidat dit « centriste » qui envisage allègrement, sous couleur de faire l'Europe, l'accession des revanchards ouest-allemands aux armes atomiques par leur participation à une force de frappe européenne.

Récemment, M. François Mitterrand déclarait à Lyon : « L' O. T. A. N. n'est plus de circonstance, pas plus que le pacte de Varsovie. Le rôle de la gauche est de proposer la dissolution simultanée de l'O. T. A. N. et du pacte de Varsovie. Mais si l'on défait l'O. T. A. N., il faut prévoir une politique de substitution, une politique internationale de désarmement et de reconnaissance de l'arbitrage international. »

Je rapproche de cette déclaration celle de l'ambassadeur soviétique à Paris, M. Valerian Zorine. Il indiquait que si le pacte militaire de l'O. T. A. N. perdait son caractère agressif, le pacte de Varsovie, créé par les pays socialistes pour faire face à l'O. T. A. N. serait également modifié. Il ajoutait que si l'O. T. A. N. était liquidé en tant qu'organisme militaire, il en serait de même du pacte de Varsovie.

Ne serait-ce pas ainsi la voie ouverte à la dissolution des blocs militaires opposés les uns aux autres et à l'organisation d'un système de sécurité collective entre tous les pays, sans discrimination ?

Cette action permettrait d'aboutir à la réduction des armements et de faire des pas en avant vers le désarmement général contrôlé. Il nous apparaît que c'est bien là une bonne solution.

Ce n'est pas en attaquant par la droite les démarches positives que le rapport mondial des forces et les contradictions internes du capitalisme et de la réaction internationale dictent au pouvoir actuel que la gauche pourra attirer les millions de Français et de Françaises qui hésitent encore à rejoindre le camp démocratique.

C'est en réalisant leur union sans exclusive sur un programme commun de gouvernement que les partis démocratiques répondront aux aspirations que notre peuple formule avec de plus en plus de force et de clarté à mesure qu'il progresse dans la voie de l'unité contre le pouvoir personnel et pour une démocratie authentique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Lucien Neuwirth. Parce qu'il existe une majorité qui en est une dans la diversité de ses nuances et dans son unité, notre pays a pu reconnaître les avantages de la stabilité politique. Il faudra encore quelque temps pour qu'il soit convaincu de ceux de la stabilité économique dont il avait perdu le souvenir. Encore sera-t-il indispensable de prouver que ces avantages-là ne consistent pas seulement en une nouvelle source de profits pour les gros revenus, mais qu'ils assurent aussi une sécurité certaine, dans des domaines déterminés, tant aux salaires les plus modestes qu'aux retraites et aux petits revenus.

C'est pourquoi, au moment où le premier Gouvernement du nouveau septennat vient tracer les grandes lignes de sa politique générale, nous estimons nécessaire d'exprimer celles que souhaite lui voir suivre, au fur et à mesure des possibilités, une partie de ses amis, étant entendu que, pour ce qui me concerne, je n'aborderai que certains problèmes intérieurs, d'autres membres de mon groupe devant aborder les autres sujets avec toute l'autorité qui s'attache aux responsabilités qui furent les leurs.

En d'autres lieux, j'ai déjà attiré votre attention, monsieur le Premier ministre, sur l'évolution de l'impôt sur le revenu. Il ne fait pas de doute que cet impôt s'est très fortement accru entre 1960 et 1966 puisque, entre ces deux dates, son rendement sera passé de 7.300 millions à 17.700 millions de francs, chiffre prévu par la loi de finances pour 1966.

Quant au nombre des contribuables inscrits dans les rôles, il s'élevait à 5 millions en 1960 ; il est passé à 6.700.000 en 1963 et pourrait dépasser 8 millions en 1966.

Il serait injuste et inexact de dire que rien n'a été fait entre ces deux dates pour compenser l'aggravation de la progressivité de la dépréciation monétaire, laquelle peut être évaluée en moyenne à environ 22,7 p. 100. En effet, on constate que les limites des tranches de barème de l'impôt ont été sensiblement relevées : 13,6 p. 100 pour la première, 25,7 p. 100 pour la seconde, 22,5 p. 100 pour la troisième, 20,5 p. 100 pour la quatrième et 16,6 p. 100 pour les autres.

On s'aperçoit que c'est la limite de la première tranche d'imposition qui a été la moins touchée. Or, cette limite est très importante puisque, pour les petits revenus salariés et les retraités, elle est la première tranche, première tranche qui constitue un abattement à la base. Or le montant de cet abattement est celui qui a le moins augmenté avec 13,6 p. 100.

D'autre part, nul ne contestera que ces salaires et retraites sont justement ceux qui ne peuvent être l'objet d'aucune sorte de dissimulation, ce qui n'est pas le cas, on en conviendra, pour d'autres catégories de revenus plus favorisés. Il faut en tirer les conséquences.

Certes, en toute justice, on doit tenir compte des modifications apportées au système d'exonération et de décade, en notant que celles-ci intéressent surtout les célibataires et les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans. En revanche, pour les ménages salariés, l'amélioration est beaucoup moins sensible : pour un ménage sans enfant, souvent un jeune ménage, car dans notre pays on se marie actuellement de plus en plus jeune, la limite d'exonération est de 15 p. 100 et la limite supérieure de la décade est de 35 p. 100. Ces chiffres peuvent être rapprochés du pourcentage d'accroissement entre janvier 1960 et janvier 1966 du S. M. I. G., qui est de 21 p. 100, et de l'indice général des taux de salaire horaire qui est de 51 p. 100. Là encore il faut en tirer les conséquences.

Pour les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans — et nous sommes quelques-uns à penser que la limite pourrait être abaissée jusqu'à soixante-dix ans — le montant des retraites brutes correspondant à la limite d'exonération s'est accru de 63 p. 100 pour une part et de 40 p. 100 pour deux parts, alors que le montant des retraites correspondant à la limite supérieure de la décade s'est accru de son côté de 128 p. 100 pour une part et de 75 p. 100 pour deux parts.

C'est parce que nous estimons à la fois juste et souhaitable que les catégories les plus modestes aient non seulement le sentiment, mais aussi la démonstration concrète, qu'ils sont concernés par la stabilité économique et sont aussi bénéficiaires des fruits de l'expansion, que nous espérons voir dans la prochaine loi de finances apparaître un effort d'étirement des tranches et une amélioration du système d'exonération et de décade afin de soulager, comme il convient, les revenus les plus modestes ainsi que les retraités, et je sais exprimer là le sentiment d'une large majorité de notre Assemblée.

J'aborde le second domaine que je mentionnais au début de mon propos.

Nul ici ou ailleurs ne pourrait de bonne foi nier les efforts soutenus qui ont été déployés depuis quelques années en vue de résoudre la crise du logement et d'éponger un retard de plusieurs décennies.

Le Parlement a été appelé à étudier et à voter de nombreux textes tendant, en particulier, à faciliter l'accession à la propriété, à promouvoir des immeubles à loyers normaux, à mettre en échec une scandaleuse spéculation, à lutter contre les bidonvilles, à créer des zones d'urbanisation et d'aménagement, à simplifier les fatras des tracasseries inutiles afin que l'administration ne soit plus un frein mais devienne, au contraire, l'auxiliaire de ceux qui désirent construire.

Pourtant, malgré ces efforts, une grande ombre persiste : le problème de plus en plus aigu du logement dit « social ». Il est incontestable que dans les grandes agglomérations ouvrières un besoin de plus en plus pressant se fait sentir dans ce domaine. Il suffit d'ouvrir les journaux ou de fréquenter les agences immobilières pour découvrir le nombre grandissant d'appartements à louer. A louer, oui, mais à des taux actuellement inaccessibles à 62 p. 100 des ouvriers. Les acheter ? Impossible, ils sont trop chers et le crédit est trop « encadré », comme on dit.

A plusieurs reprises, d'abord lors du débat sur le Plan puis au cours de la discussion du budget du ministère de la construction, j'ai eu l'occasion d'attirer votre attention sur les prévisions que j'estimais avec raison — on le constate aujourd'hui — exagérément optimistes. En revanche, je me réjouis que des mesures d'incitation et d'intervention aient été prises, telle la création d'une caisse de financement pour les H. L. M. ou la réalisation d'un marché hypothécaire dont on annonce la naissance prochaine.

Restent le coût du bâtiment, l'industrialisation insuffisante de celui-ci avec une normalisation trop limitée ; reste aussi la

question de la maîtrise des terrains. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet dans quelques semaines, mais sachez que le besoin de logements locatifs à loyers abordables est tel que votre majorité et certainement d'autres députés également sont disposés à voter tous les textes d'exception que vous pourriez leur présenter dans ce but, et à accepter même un effort financier spécifique.

Je viens de rappeler les votes du Parlement relatifs à l'accession à la propriété. Je voudrais plus spécialement vous redire, monsieur le Premier ministre, l'intérêt que le groupe de l'U. N. R. - U. D. T. unanime attache à la parution des décrets d'application se rapportant à la loi qui permet à certaines catégories de locataires d'H. L. M. d'accéder à la propriété. Son président vous a déjà interrogé à ce sujet ; je tiens à vous répéter ici, publiquement, tout le prix que nous attachons à l'application de cette loi votée. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

On ne peut tout entreprendre, partout et à la fois : c'est évident. Cependant, il existe une hiérarchie des urgences qui amène fatalement à effectuer des choix entre les efforts à consentir. Pour l'immediat, je vous rappelle quelques-uns des nôtres : soulager d'une pression fiscale trop forte pour eux les petits salaires et les retraités ; mettre en œuvre avec vigueur une politique de l'équipement telle que l'entend la structure même de votre ministère puisque, vous nous le rappelez tout à l'heure, vous avez réuni sous ce vocable à la fois le logement, les transports et les travaux publics.

Après avoir logé les hommes, il faudra leur permettre, sans qu'ils courent trop de risques, de s'échapper en fin de semaine de grandes cités que souvent la faiblesse passée d'un urbanisme sans imagination, quand il existait, a transformées en tristes théories d'alvéoles de béton. Constructions indignes de l'intelligence de l'homme d'aujourd'hui, et d'où sont trop souvent absentes les réalisations collectives qui permettraient par exemple aux jeunes de rêver ensemble qu'ils vont participer à la construction de nouvelles cités qui ne seront pas sans âme.

Certes, d'autres besoins existent, d'autres choix sont possibles ; il appartiendra au Gouvernement d'arrêter ses options, en sachant toutefois que nos propositions tendent uniquement à compléter une œuvre entreprise en commun, qui se poursuit et se développera, tant il est vrai que notre pays connaît désormais la différence qui existe entre la continuité d'un effort et la persistance du désordre. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Abelin. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. Pierre Abelin. M. le Premier ministre s'est présenté devant nous, on l'a déjà signalé, après trois mois d'hésitation, ou de méditation, afin de nous soumettre un certain nombre de projets de loi dont chacun sait par avance qu'il demandera qu'ils soient très peu ou pas modifiés.

De plus, entouré d'une nouvelle équipe de la réussite, dans laquelle tel ténor de la IV^e République a remplacé tel autre dont on vient de célébrer le souvenir (*Sourires*), il veut bien nous faire une communication sur la politique générale du Gouvernement.

Dans sa pensée, du moins je l'imagine, il désirerait que chaque traînée ici des questions tout à fait diverses, que chaque parlementaire vint exhaler sa bonne ou sa mauvaise humeur et que les grandes questions d'intérêt national disparaissent dans une discussion confuse et dépourvue de sanction. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et du groupe communiste. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Le Parlement serait ainsi rentré dans le même temps que reviennent les cloches pascales (*Rires sur les bancs du centre démocratique et du groupe socialiste*) et l'on dirait que cette rentrée a été décevante.

A vrai dire, l'opinion publique a déjà eu droit à une répétition générale par le moyen d'un « face-à-face ». L'esprit de la Constitution, a déclaré M. Pompidou, et je cite ses paroles, est que « le Gouvernement gouverne tant qu'il n'est pas renversé ». Voici une excellente formule, à laquelle nous sommes tous heureux de donner notre accord (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) mais le Premier ministre n'a pas rappelé que la Constitution stipule aussi, et d'une façon très explicite, que le Gouvernement conduit la politique de la nation et qu'il est responsable devant l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Sur ce point, le « face à face » a été beaucoup plus discret. Lorsqu'on a interrogé le Premier ministre sur la manière dont le Gouvernement avait été informé des grandes décisions prises à l'égard de nos alliés, M. Pompidou, quelle que soit son assurance, a répondu de façon assez embarrassée que trois de ses membres avaient été informés.

M. Pierre Clostermann. Comme pour Suez !

M. Pierre Abelin. Au demeurant, le Parlement lui-même n'a pas eu droit à cette discussion préalable qui doit permettre, selon l'esprit de la Constitution, de fixer les grandes orientations de la politique générale. Les députés de la majorité, comme ceux du centre et du centre gauche, sont logés à la même enseigne, c'est-à-dire que tout ce qu'ils diront maintenant n'influera pas sur les attitudes du pouvoir, l'extrême gauche communiste, si j'ai bien compris M. Billoux, ne disant ni oui ni non. *(Sourires.)*

Je pose donc à M. le Premier ministre les questions suivantes, dont le bien-fondé n'échappera à personne.

N'est-il pas normal, lorsque les intérêts supérieurs du pays sont en jeu, d'associer dans une action commune le Gouvernement, siégeant au complet, et le Parlement ?

N'est-il pas utile à l'exécutif d'être informé des positions qui sont prises par les députés de la majorité et aussi par ceux qui, n'appartenant pas à cette majorité, sont néanmoins des représentants authentiques de la nation ? *(Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)*

Dans un grand pays ami que M. le Premier ministre a salué tout à l'heure — je veux parler des Etats-Unis d'Amérique — où la Constitution accorde à l'exécutif des pouvoirs très étendus, ne constatons-nous pas qu'avant toute décision de grande portée, comme celles qui concernent, par exemple, la politique américaine dans le Sud-Est asiatique, le président réunit les leaders démocrates et républicains ? Chacun est appelé à formuler publiquement son opinion et il arrive même — c'est notoire — qu'un certain nombre de leaders de la majorité ne partagent pas étroitement les opinions de la Maison Blanche.

En Grande-Bretagne, de même qu'aux Etats-Unis, les leaders, les porte-parole de la majorité comme ceux de l'opposition, ou des oppositions, peuvent librement exposer leur point de vue sur les grands problèmes dominants.

Je crois savoir que l'un au moins des candidats à la présidence de la République a demandé à exprimer son point de vue par un message adressé à une autorité réputée responsable. Jusqu'à plus ample informé, il n'a pas obtenu satisfaction. Je ne suis pas sûr qu'il ait même obtenu une réponse.

Dans la même ligne de pensée, je dirai, me rapprochant certainement, messieurs de la majorité, d'un certain nombre d'entre vous sur ce point, que la stabilité gouvernementale, que le fonctionnement des institutions démocratiques ne peuvent être assurés de façon correcte que par un contrat de majorité qui soit établi, commenté largement et appliqué de façon aussi rigoureuse que possible.

De leur côté, les oppositions du centre et du centre gauche qui peuvent prétendre à assumer le Gouvernement un jour et qui peuvent, dans l'immédiat, tenter d'influer sur l'action du pouvoir, ont le devoir de formuler leur orientation sans ambiguïté, sans démagogie et de ne pas susciter en leur sein, pour satisfaire à des habiletés subalternes ou à des fins partisanes, des divisions artificielles sur des questions d'importance secondaire. *(Très bien ! très bien ! sur les bancs du centre démocratique.)*

On assisterait ainsi à des reclassements politiques hautement favorables à l'intérêt du pays et à l'avenir de la démocratie. On n'enregistrerait plus le malaise de certains hommes honorables qui, prisonniers d'une formule politique ou électorale, sont conduits à approuver de mauvais cœur ce qu'ils ont attaqué précédemment.

Je me souviens qu'au mois de juin 1965, l'un de nos collègues, éminent et fort sympathique, énonçait, à propos du fonctionnement du Pacte de l'Atlantique et du N. A. T. O. les opinions suivantes : « Marquons davantage notre fidélité au Pacte de l'Atlantique et à tout ce qui en découle, et qui ne peut avoir pour seule raison notre propre sauvegarde. Nous admettons que certaines modifications puissent être apportées aux institutions toujours perfectibles, mais un détachement progressif n'aurait pas notre approbation. L'équilibre, que ce soit en Europe ou en Asie, ne s'accorde pas du vide ».

Celui qui formulait ce jugement si intéressant était M. André Bettencourt. Il n'aura plus l'occasion de prendre la parole à cette tribune, sa liberté d'action et de déclaration étant certainement maintenant très atténuée. *(Rires et applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)*

En 1962, les électeurs, monsieur le Premier ministre, auraient dû être informés clairement que le Gouvernement voulait suivre une ligne d'action essentiellement nationaliste, voire isolationniste, qu'il voulait dénoncer les accords relatifs à la sécurité collective, qu'il se refusait à la construction par étapes de l'Europe politique en dehors des rencontres périodiques des chefs d'Etat et des ministres des affaires étrangères, et qu'il considérait le traité franco-allemand comme un cadre formel permettant à chaque partenaire de prendre des décisions de très grande portée sans consultation préalable.

Les citoyens de ce pays auraient dû savoir plus nettement que le pouvoir était favorable à la dissémination des armes atomiques et à la constitution par la France d'une panoplie complète d'armes nucléaires, avec les changements d'ordre économique et social qu'elle comporte.

Face à ces thèses, le centre et le centre-gauche, et ceux qui, appartenant à des formations différentes, ne sont pas des nationalistes, eussent affirmé avec plus d'éclat qu'ils ne l'ont fait des positions différentes tendant à la construction politique de l'Europe qui se doterait d'une politique commune en matière de relations extérieures et de défense, et à l'établissement, par étapes, d'une véritable égalité des droits et des responsabilités avec les Etats-Unis d'Amérique. Ce qui implique, je vous le concède volontiers, la définition d'une stratégie commune plus détaillée, un commandement atlantique bipolaire et une garantie automatique contre l'agression des pays tiers. *(Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)*

Il s'en serait prononcés en toute clarté pour la recherche d'un désarmement atomique seul capable, à leurs yeux, de mettre fin à des programmes d'armement qui seront ruineux, j'en ferai tout à l'heure la démonstration, et de substituer un jour à l'équilibre dit « de la terreur » — dont le Gouvernement paraît à certains égards s'accorder — une entente plus positive et mieux assurée.

Ils auraient manifesté leur intention de donner vie plus rapidement à l'Europe en cherchant à mettre en commun de façon beaucoup plus active de larges secteurs de la recherche théorique et technologique.

Il s'en seraient efforcés de multiplier les formes d'enseignement à donner en commun à la jeunesse des six pays.

Ils auraient indiqué leur volonté de préparer une planification de base valable pour l'Europe du Traité de Rome, en association avec la Grande-Bretagne.

Et l'opinion publique n'aurait pas confondu cette majorité potentielle avec des oppositions considérées comme trop négatives.

Ce sont deux thèses fondamentales qui devraient être proposées au choix des électeurs, avec leurs implications économiques, sociales et morales, et non pas seulement des personnalités qui s'affrontent. Et le débat, aujourd'hui, serait plus clair et plus instructif pour la grande majorité de nos concitoyens.

Hélas ! je ne pense pas que le discours que vient de prononcer M. le Premier ministre ait beaucoup clarifié la situation...

M. André Fanton. Elle était déjà si claire !

M. Pierre Abelin. ... et tendu à cette netteté que nous devrions chercher en commun.

Il nous a dit que le pouvoir était européen, atlantique, que l'amitié franco-américaine serait sauvegardée sous tous ses aspects, nos partenaires devant toujours se rallier à nos vues dans la mesure où ils redoutent le pire.

M. André Fanton. C'est une interprétation large !

M. Pierre Abelin. Le désengagement de l'O. T. A. N. ne comporterait aucune conséquence fâcheuse pour notre sécurité, notre économie et nos finances.

Mieux encore, ce désengagement — et je cite encore M. le Premier ministre — nous mettrait à l'abri de tout péril.

Je cite M. le Premier ministre, en espérant que la radio et la télévision reproduiront ses paroles une deuxième fois. *(Sourires.)*

M. André Fanton. Vous ne l'avez pas écouté la première !

M. Pierre Abelin. Ce désengagement nous mettrait à l'abri de tout péril, puisque M. le Premier ministre nous dit textuellement : « Si nous ne sommes pas intégrés dans un système réputé assuré par les Américains, nous avons une meilleure chance d'échapper à un conflit susceptible d'éclater entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis — laissant ainsi entendre, mais sans l'affirmer encore clairement — que la dénonciation de nos engagements à l'égard de l'O. T. A. N. et de nos alliés pourrait n'être qu'un prélude à la rupture du traité de l'Atlantique-Nord. *(Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Sur un banc du centre démocratique. Bien sûr !

M. André Fanton. Mais non !

M. Pierre Abelin. Vous protestez. Mais selon un dicton populaire la séparation de corps et la séparation de biens sont très souvent l'antichambre du divorce. *(Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)*

Si nous passons à un examen rapide de la situation économique et sociale, nous constatons que la déclaration gouvernementale demeure lénifiante et volontairement confuse dans les

perspectives qu'elle dessine. Nous verrons dans quelques instants que ces perspectives sont beaucoup plus sombres qu'elles pourraient le paraître tout d'abord.

Certes, le Gouvernement peut invoquer à son avantage la relative stabilité des prix de l'année 1965 due aux mesures de blocage et aux restrictions de crédit. Il peut faire état d'une balance commerciale encore favorable maintenant et même de la reprise qui s'est manifestée dans certains secteurs des industries de consommation depuis quelques mois.

M. Robert-André Vivien. Qué c'est dommage !

M. Pierre Abelin. Nous ne contestons pas ces données.

M. André Fanton. Vous faites des progrès !

M. Pierre Abelin. Mais nous prétendons que le progrès économique et social eût été plus rapidement, comporté beaucoup moins d'injustices et eût surtout été beaucoup mieux assuré, si une autre politique générale avait été mise en œuvre. Nous soulignons, puisque M. le Premier ministre ne l'a pas fait explicitement...

M. André Fanton. Cela viendra !

M. Pierre Abelin. ... d'une part, la limitation très dangereuse des investissements, d'autre part, la double impasse, faite lors de l'établissement du budget de 1966, sur le marché financier et la caisse des dépôts et consignations.

Le budget de l'Etat, vous le savez bien, messieurs les ministres, n'a été équilibré qu'au prix de certains artifices, et notamment d'un recours accru au marché financier, ce marché qui ces jours-ci encore vous a donné de si sérieuses déceptions.

Que nous sommes loin des estimations de M. Jacques Rueff en 1958 qui prévoyait une baisse importante du taux de l'intérêt, une animation marquée du marché de Paris et une stabilité authentique des prix !

Quant à la caisse des dépôts et consignations, on commence à savoir qu'à la faveur de ce que l'on a appelé la débudgétisation, elle a pris tellement d'engagements qu'elle se trouve conduite à limiter partiellement et abusivement les prêts qu'elle consent aux collectivités locales, départements et communes (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste*) et qu'elle n'a même pas pu financer sa quote-part dans un certain nombre de projets de construction de logements populaires établis en 1965 ! Le problème du logement, problème social numéro un, dit-on souvent, qui nécessiterait le recours à une épargne plus abondante et un coût de l'argent moins élevé, est, par voie de conséquence, très loin d'être réglé.

L'établissement de nombreux jeunes foyers en sera retardé ou compromis et l'échéance dite de la jeunesse, celle qui correspond à l'accession à l'âge adulte des enfants de l'immédiate après-guerre, ne sera pas assurée.

Pour les collectivités locales dont je viens de parler, le V^e Plan faisait déjà état des charges très rapidement croissantes qui seraient imposées aux départements et aux communes. Mais une contradiction fondamentale n'existe-t-elle pas, monsieur le Premier ministre, entre une majoration budgétaire limitée à 6 à 7 p. 100 par an, comme le recommande le ministère de l'intérieur, et l'accroissement massif de la participation des collectivités locales aux équipements indispensables ?

Dans le même temps, il faut bien le dire, on prévoit pour l'agglomération parisienne une extension quasi monstrueuse. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs du centre démocratique.*)

M. Lionel de Tinguy. Très bien !

M. Pierre Abelin. Un débat a été demandé sur cette si importante question. Je me permets de vous prier d'en fixer la date le plus rapidement possible et qu'il ne se limite pas au cadre restreint de la commission des finances, mais se développe en séance publique puisqu'il intéresse vraiment l'ensemble de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Les députés de la majorité m'ayant demandé ce débat, je leur ai promis qu'il aurait lieu. (*Mouvements divers.*)

M. Pierre Abelin. Je remercie, par l'intermédiaire des députés de la majorité (*Sourires*), M. le Premier ministre, qui veut bien me donner indirectement cette satisfaction légitime.

Je cite pour mémoire l'aménagement du territoire qui, en dépit des efforts déployés par M. Olivier Guichard, a régressé au cours des dernières années en raison de la stagnation des investissements et de la rigueur accrue des procédures de décentralisation mises en œuvre par le ministre des finances.

M. le Premier ministre a fait état de régions sous-équipées. Il a aussi mentionné des régions « sensibilisées ». Je n'ai pas très

bien compris ce terme. Peut-être ai-je mal entendu ? Je recevais tout à l'heure une délégation de mineurs de Briey qui appartiennent à une région « sensibilisée ».

Il est évident que le nombre d'emplois qu'on envisage de créer dans ces régions, comme dans nos régions sous-équipées, ne répond pas à la montée de la population et à un certain accroissement de la consommation.

Dans le même temps, des revendications sociales de plus en plus vives se font entendre et ma voix est bien faible à côté de celles, innombrables, qui s'expriment à longueur de semaine à l'occasion de grèves qui ne conviennent pas à M. le Premier ministre. Je le comprends. (*Sourires.*)

Mais ces grèves sont loin de s'apaiser. Faute de pouvoir accorder assez rapidement les satisfactions qu'attendent les salariés, notamment ceux payés au S. M. I. G., dont le pouvoir d'achat ne s'est amélioré que de 5 p. 100 entre 1958 et 1966, certains membres de la majorité, et non des moindres, préparent la disparition du salariat d'ici à vingt ans.

Les salariés ne sont pas dupes, les uns devant se contenter de salaires inférieurs à ce qu'on peut appeler le minimum social, les autres étant condamnés à supporter une surtaxe progressive de plus en plus lourde, à défaut d'abattement à la base convenable. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

La fonction publique a des raisons fortement motivées de manifester son impatience et son insatisfaction.

Quant aux agriculteurs, après toutes les émotions que le Gouvernement leur a causées, ils doivent se contenter d'espoirs sur la mise en œuvre du Marché commun agricole dont l'application globale qui, d'après les suggestions de la Commission de Bruxelles, devait intervenir dès 1967, a été retardée à la demande du Gouvernement français.

L'heure de M. Vallon, comme celle de M. Jacques Rueff, est peut-être dépassée !

La politique étrangère de la France affirmée avec plus d'éclat alors que sont oubliées les apaisantes déclarations du premier et du deuxième tour des élections présidentielles nous conduit par étapes à ce que l'on peut appeler sans exagération une économie de guerre, en contradiction absolue avec l'ouverture de nos frontières en Europe et à l'égard de nombreux autres pays.

Le terme d'économie de guerre est, j'en conviens, très peu plaisant. J'ai interrogé jeudi dernier à la commission des finances M. Michel Debré sur les conséquences économiques et financières du retrait de la France de l'O. T. A. N.

Bien que M. le ministre des finances nous ait répondu avec beaucoup plus de netteté et de bonne grâce que son pré-cessesseur — ce qui a été unanimement apprécié — il s'est contenté d'effleurer un aussi grave sujet.

Dénonçant nos engagements avec les Américains, j'ai le devoir de dire à cette tribune que nous risquons d'être obligés de mener nous-mêmes toutes les études techniques, d'établir seuls les plans, de fabriquer nous-mêmes tous les matériels que nos alliés nous vendaient, avions ravitailleurs de Mirage IV, matériels électroniques ou optiques pour essais des bombes, calculateurs, uranium enrichi pour moteurs prototypes de sous-marins...

M. Henri Duvillard. En voilà du travail pour l'industrie nationale !

M. Pierre Abelin. ... ou qu'ils mettaient à notre disposition dans le cadre de l'O. T. A. N. : réseaux d'alerte lointains et ordinateurs notamment. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Nous devons encore renoncer aux facilités de transit vers Tahiti qu'ils nous accordaient, d'où allongement des lignes de communication. (*Mouvements divers.*)

Il est impossible d'avancer des chiffres car le coût n'a pas été précisé. Les plans ne sont pas encore établis. Pour le seul réseau d'alerte, l'ordre de grandeur est de 20 milliards de nouveaux francs !

M. Pierre Clostermann. C'est absolument inexact, vous le savez bien !

M. Pierre Abelin. Dénonçant nos engagements avec l'O. T. A. N., nous devons reclasser environ vingt mille personnes employées sur les bases et perdre les devises dépensées par les Américains, soit au total 750 millions de francs, changer toutes les perspectives de la loi de programme militaire, remplacer par des unités françaises les divisions, corps aériens et flottes dont la présence excusait jusqu'à maintenant la faiblesse de nos forces de manœuvre, accélérer et développer le programme des fusées à longue portée.

Le raisonnement est logique : ou bien nous devons majorer notablement, pour ne pas dire doubler, les dépenses déjà

prévues afin d'acquérir un début de défense autonome ; constituer cinq divisions modernisées et non pas deux et demie avant 1970 ; construire cinq sous-marins atomiques plutôt que trois avant 1972 ; agrandir l'usine de Pierrelatte ; accélérer la fabrication des armements tactiques ; réaliser une production de plutonium accrue, reconvertir des centrales E. D. F. ; renforcer la défense opérationnelle du territoire ; ou bien nous nous en tiendrons au niveau actuel.

Dans ce cas, la sécurité du pays ne sera pas garantie pendant dix ans.

M. André Fanton. C'est votre raisonnement !

M. Pierre Abelin. C'est sur ce point qu'apparaît le vice fondamental d'une politique de désengagement dans l'insécurité du monde tel qu'il est encore actuellement.

M. Hervé Laudrin. Mais qui nous menace ?

M. Pierre Abelin. Nous touchons là au cœur du problème qui se pose à notre pays, puisque la sécurité est liée — M. le Premier ministre le sait bien — à l'économique et au social.

La politique de prestige, celle qui appartient au domaine réservé, a ses exigences propres. On ne dirige pas un pays à la manière d'un auteur qui tracerait des perspectives pour vingt ou cinquante ans et les autorités responsables devant l'Histoire, à défaut de l'être devant le Parlement, doivent tirer les conséquences de leurs actes.

M. Roger Dusseaux. C'est ce qu'on a déjà dit dans le passé.

M. Pierre Abelin. Nous mettons donc le Gouvernement au défi de sortir du dilemme dans lequel il s'est lui-même enfermé. Il faudra qu'il nous dise comment il entend assurer notre défense par nos seuls moyens dans la mesure où il peur que cette défense est encore utile, et agir de telle sorte que la France conquière cette indépendance totale que réclame M. le Premier ministre.

La politique de prestige, comme je le disais, a ses exigences propres. Ce n'est pas la Constitution que nous mettons en cause et il ne serait pas exact de l'affirmer. Nous sommes favorables à son application et nous demandons même que le Conseil constitutionnel assure son rôle avec beaucoup plus de sérieux et de rigueur qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Nous concentrons nos réserves et nos critiques sur l'orientation que vous donnez au pays et qui, d'année en année, avec des avancées et des reculs, d'illusions en illusions, nous conduit à l'insécurité, à la stagnation économique et à des déceptions sociales. Ce faisant, nous voulons nous garder de tout dénigrement systématique. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

J'entends des protestations. Mais certains des nôtres ont participé à l'élaboration de la Constitution de 1958 et nous sommes nombreux à l'avoir votée. Lorsque vous avez posé les bases de ce que vous appelez dans votre terminologie d'alors la communauté franco-africaine, nous ne vous avons pas ménagé notre approbation.

Lorsque vous avez manifesté votre intention d'appliquer ce traité de Marché commun contre lequel vous vous étiez tout d'abord prononcés, nous vous avons approuvés. Quelques-uns des membres de mon groupe ont même fait une entrée au Gouvernement et ont eu, je dois dire, une sortie assez rapide.

Lorsque vous avez procédé aux opérations monétaires de 1958, nous vous avons donné notre accord.

Vous voyez bien que nous ne sommes pas, contrairement à ce que semblaient signifier tout à l'heure certains haussesments d'épaules, des dénigrants systématiques. Mais nos voies divergent et c'est vous qui vous écarterez en promouvant une politique nationaliste de plus en plus accusée, en faussant la lettre et l'esprit de la Constitution, en décevant les aspirations de la jeunesse et les grandes espérances de communauté européenne et de coopération internationale qu'avaient fait naître les douloureuses et même tragiques leçons de la guerre.

Les élections présidentielles ont été l'occasion d'un réveil de l'opinion publique. Elles ne se sont pas déroulées comme vous l'aviez d'abord escompté et vous avez dû tenir un certain compte des résultats du scrutin et du ballottage, notamment lors de la reprise des négociations sur le Marché commun (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*), ce dont nous nous félicitons pour le pays et plus particulièrement pour notre agriculture. Contrairement à ce qui a été dit trop souvent, les élections législatives ne doivent pas conduire à un bouleversement des institutions ou à une opposition de principe à l'encontre du Président de la République, mais elles permettront d'infléchir une politique qui nous inquiète profondément.

C'est notre fierté de ne pas renoncer à nos objectifs, de ne pas céder à une sorte de lâche complaisance à l'égard du pouvoir dont les moyens de propagande sont infiniment plus puissants que les nôtres (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) et d'afficher clairement nos conceptions devant ceux dont nous sommes les mandants, et auxquels se joindront d'innombrables jeunes qui jusqu'alors n'avaient pas pu participer activement à la vie publique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,*

RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)